



Arts & Traditions Populaires
"LA SAVOIE"

FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE CHAMBERY

Règlement du Festival

Rapprocher les peuples par leurs cultures.

Les préceptes du Festival sont convivialité, fraternité et tolérance. Cependant, certaines règles doivent être respectées de tous et régissent le bon fonctionnement de notre Festival.

Typologie artistique

- Les groupes devront présenter des danses présentant les Arts et Traditions Populaires propres à leur pays d'origine.
- Chaque groupe devra être composé d'au maximum 32 personnes, accompagnateurs, musiciens chauffeurs de bus inclus, sauf accord exceptionnel de l'Organisation.
- Chaque groupe devra présenter différents types de prestations :
 - ⇒ Animations de rues, limitées en programmation et en durée,
 - ⇒ Des prestations à caractère social (maisons de personnes âgées, foyers ruraux...) elles aussi limitées en programmation,
 - ⇒ Des spectacles sur des scènes locales et nationales, de durée allant de 10 mn à 90mn. Ces prestations constituent l'essentiel de la programmation.
- Les musiques devront être reproduites par des musiciens jouant en direct et utilisant les instruments traditionnels du pays. En particulier les représentations sur CD ne sont pas admises, sauf accord exceptionnel de l'Organisation.

Généralités

- Un programme indicatif sera transmis officiellement à chaque groupe 15 jours avant son arrivée en France. Il pourra cependant être modifié à tout moment. Il sera retransmis à jour à l'arrivée des groupes. Toute modification ultérieure sera ensuite notifiée par le commissaire en charge du groupe.
- **Les horaires et temps de passage imposés dans les spectacles devront être scrupuleusement respectés.**
- L'Organisation se réserve le droit d'organiser un spectacle nommé Cultures du Monde, sous la direction de la chorégraphe du Festival. Dans ce spectacle il sera demandé à chaque groupe de participer sur une conception musicale radicalement moderne, et créée par l'Organisateur pour la circonstance, mais en présentant des chorégraphies et des pas de danses traditionnels de leur pays. Chaque groupe devra accepter de participer à ce spectacle qui connaît par ailleurs chaque année un succès exceptionnel.
- Chaque groupe participant devra se soumettre strictement au présent Règlement, ainsi qu'au Règlement Intérieur spécifique au lieu d'hébergement.
- Quels que soient les lieux fréquentés par le groupe, ils devront être laissés dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.
- Le comportement de chaque groupe devra être conforme à l'éthique du Festival. Aussi, en cas de comportements inacceptables (vols, dégradations, violences orales ou physiques...), l'Organisation se réserve le droit de renvoyer du Festival le groupe dont certains membres se seraient montrés fautifs, après une mise en demeure préalable, mais sans autre forme de procès et sans mesure compensatoire.

Salle de la Ronce – Esplanade du Château – 73000 Chambéry - FRANCE

Tel : + 33.6.84.34.61.18 ou + 33.6.12.98.73.26

savoiefolk@aol.com



Arts & Traditions Populaires
"LA SAVOIE"

FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE CHAMBERY

Règlement du Festival

- L'Organisation du Festival ne sera en aucun cas responsable des vols commis dans les locaux, les cars et autres lieux de spectacle (valises, effets personnels, instruments, costumes...).
- Les groupes participants et leur membre n'auront à recevoir de consigne que de la part des membres de l'Organisation, et par ordre de priorité suivante :
 1. le Président du Festival,
 2. un des membres du Comité Directeur du Festival (Vice Président, Directeur Artistique)
 3. le Commissaire accompagnateur du groupe,
 4. un des membres du Comité d'Organisation sous condition qu'il porte le badge du Festival,

Particularités

- Chaque groupe devra faire part au plus tard 1 mois avant son arrivée, des conditions exceptionnelles suivantes :
 - ⇒ non mixité hommes / femmes sur un même étage d'hébergement
 - ⇒ restrictions alimentaires éventuelles.